

Avis aux PME/TPEs de la région de Sfax

Covid-19 : Octroi d'un soutien financier

Dans le cadre de la consolidation des efforts de l'État tunisien afin d'amortir les répercussions économiques du confinement sanitaire général causé par la crise « Covid-19 », le **Commissariat Général au Développement Régional (CGDR)**, en coordination avec le **Gouvernorat de Sfax** prévoit d'attribuer une partie de la subvention octroyée par l'Union européenne dans le cadre du Programme « **Initiative Régionale d'Appui au Développement Economique Durable - IRADA** » d'un montant global de six cent cinquante mille dinars (650 000 DT), pour soutenir les Petites et Moyennes Entreprises (PMEs) et les Très Petites Entreprises (TPEs) répondant aux critères et conditions d'éligibilité suivants :

1. Les PME/TPEs formelles et en activité, soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés selon le régime réel.
2. Les PME/TPEs employant de 1 à 9 salariés (en dehors du gérant ou du propriétaire).
3. Les PME/TPEs justifiant d'une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50% pendant le premier semestre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente.

Les entités opérant dans les domaines d'activité suivants sont concernées par cette subvention:

- Industries manufacturières et les services liés à l'Industrie
- Activités touristiques
- Artisanat
- Agriculture

Sont exclues du bénéfice de cette subvention les entités :

- Opérant dans les secteurs et branches mentionnés dans la liste arrêtée par la Direction régionale du Commerce et qui n'ont pas connu un arrêt d'activité pendant la période de confinement.
- Bénéficiant d'autre soutien dans le même contexte (COVID-19).

Toute PME/TPE souhaitant bénéficier de ce soutien financier, doit déposer une demande en s'inscrivant sur la plateforme digitale « tpe.irada.com.tn » à partir du lundi 14 septembre 2020 et fournir en

ligne les pièces constitutives de dossier dan un délai ne dépassant pas le mercredi 23 septembre 2020 à 23 h 59.

Le dossier est composé des pièces suivantes :

1. Le dossier juridique :

- Une carte d'identification fiscale (patente) datée de plus d'un an.
- Une récente attestation de la situation fiscale.
- Une attestation d'affiliation à la CNSS.

2. Les déclarations mensuelles d'impôts justifiant la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 50% pour le premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019.

3. Une déclaration sur l'honneur de l'entreprise s'engageant à maintenir son activité et à conserver le maximum de postes d'emploi.

4. Relevé d'identité bancaire (RIB : 20 chiffres) ou postal (RIP: 20 chiffres)

Modalités d'octroi de la subvention :

1. Pour les PME/TPEs retenues, le montant maximum de la subvention sera donné sous forme d'un virement comme suit :

- 1600 dinars pour les PME/TPEs employant de 1 à 5 salariés.
- 3200 Dinars pour les PME/TPEs employant de 6 à 9 salariés.

2. Un Comité régional constitué à cet effet par décision de Monsieur le Gouverneur de Sfax, se chargera de la vérification des critères susmentionnés et établira la liste des bénéficiaires en se basant sur le principe « premier arrivé, premier servi ».

3. Les dossiers non complets et la communication de fausses informations ou déclarations de la part des PME/TPEs constituent des motifs de rejet systématique de la demande de subvention.

Pour toute information complémentaire, vous êtes priés de nous contacter au :

[Email : ddrsfax@gmail.com](mailto:ddrsfax@gmail.com)

Tél. : 74 402 905

